



Y a t il un délai d attente pour repasser le concours de gendarme

Par **loulou59_old**, le **01/08/2007** à **22:26**

bonjour,rnrnJ ai ete condamné en 2005 pour un défaut d assurance et été condamné à une amende et je devais repasser mon concours de sous officier de la gendarmerie.rnrnMais ma demande a été refusée et je voulais savoir si je pouvais le repasser un jour ? Si oui au bout de combien de temps?rnrnCar je suis intérimaire et le temps n est pas avec moi car je vais avoir 32 ansrnrnMerci de bien vouloir me répondre

Par **Adam Kadamon**, le **20/08/2007** à **12:31**

Bonjour, rnrnAfin de vous fournir une réponse exacte j'ai besoin de renseignement concernant le motif du refus.rnrnVous précisez avoir été condamné, j'imagine que le refus est donc lié a cela. Dans ce cas, je doute que vous puissiez déposer un autre dossier sans obtenir un résultat identique.rnrnEn tout état de cause, si un délai vous est imposé concernant votre prochaine candidature, ce dernier est indiqué sur le courrier qui vous a été délivré. (on parle alors de délai d'ajournement).rnrnCordialement.